

Je regrette que le député ait dit ces choses, car je crois qu'il s'intéresse sincèrement à notre Grand Nord. Peut-être que des choses lui échappent ou qu'il séjourne moins dans le Nord qu'autrefois. Peut-être même a-t-il parlé en partisan, mais je ne puis me résoudre à croire cela.

Des amendements ont été proposés au bill C-212, en vue notamment de donner aux conseils et au deux territoires plus de pouvoirs et d'autorité. Pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest, il me semble que les indigènes ont davantage de possibilités de participation en tant que conseillers élus. L'augmentation du nombre des membres du Conseil permettra une plus large participation des habitants du Nord à nos institutions démocratiques. Jusqu'à maintenant, nous avons eu la collaboration de trois aborigènes, Simone Michael, de Frobisher Bay, Abe Okpik de nombreuses régions du Nord, et du chef John Tetlich Charlie. Chacun à sa façon a apporté son point de vue à ces conseils.

L'une des grandes caractéristiques de ce bill c'est qu'il assurera une plus grande participation des habitants du Nord aux affaires du Conseil. Cependant, comme je l'ai dit hier, le ministre devrait accroître le nombre des membres que les Indiens peuvent élire au Conseil. Il en faudrait quatre au lieu des trois qu'il propose. Mais cette question pourra être abordée au comité. J'espère qu'avant cela, le ministre aura compris la sagesse de cette proposition. Je le dis pour plusieurs raisons. Je crois qu'une telle représentation refléterait davantage l'intérêt de la collectivité à l'égard des circonscriptions qu'on se propose de créer dans les territoires.

Une autre disposition de ce projet de loi impose une tâche importante au Conseil: ses membres seront chargés de fixer eux-mêmes leurs indemnités. Je veux parler de leurs dépenses nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et qui seront remboursées par le Commissaire en conseil. Les déplacements dans le Nord sont coûteux, et les dépenses effectuées à l'occasion des séances du Conseil territorial et le manque à gagner créeront des problèmes. A moins que le Conseil ne soit assez stable, je crains que nous ne puissions avoir les représentants voulus. Nous laissons au Conseil territorial le soin de prendre cette décision.

Dans ce projet de loi, le Commissaire en conseil a le pouvoir de décider quelles seront [M. Orange.]

les qualités requises des votants, notamment l'âge. La population du Nord est jeune et elle compte actuellement moins de 40,000 personnes. Il y a une très forte proportion de jeunes. Comme la plupart sont Indiens, Esquimaux ou Métis, il serait avantageux que ces jeunes aient le droit de vote. Je félicite le gouvernement de son geste hardi en laissant au Conseil le soin de décider à qui sera étendu le droit de vote et des conditions obligatoires de résidence pour les votants dans les Territoires.

Le Nord est à la veille d'une importante mise en valeur des ressources. Le *Manhattan* effectue son deuxième voyage dans les eaux de l'Arctique. Nous savons à quelles conditions le gouvernement a soumis ces expéditions. Je pense qu'aucun de ceux qui connaissent ou qui ont vu ces eaux ne peut s'empêcher d'être inquiet de l'avenir si le voyage réussit. J'espère que nous attendrons avant de permettre aux pétroliers et à d'autres gros navires de traverser les eaux arctiques à n'importe quelle époque de l'année. J'espère que nous savons tout de la pollution et de la lutte à lui livrer en cas de désastre. Nous devrions connaître toute la région mieux que nous ne la connaissons. J'aimerais que l'on suspende la circulation de ces navires dans nos eaux jusqu'à ce que les Canadiens se sentent maîtres de la situation.

L'aménagement des ressources nordiques au cours des années 70 comprendra l'installation partielle, sinon complète, de pipe-lines dans la vallée du Mackenzie. Vraisemblablement, on construira un gazoduc pour amener le gaz naturel de la baie Prudhoe jusqu'aux marchés. Il est possible que le gaz canadien découvert dans la vallée du Mackenzie soit acheminé vers ce gazoduc. Ceux d'entre nous qui y ont songé savent ce que signifie un pipe-line pour le Nord, car la construction et l'exploitation contribueront énormément au progrès et à l'avancement du Canada tout entier et surtout des résidents du Nord.

Les Canadiens sont emballés au sujet du Nord. Depuis trois ou quatre ans, ils ont manifesté leur désir de connaître et de voir cette région de leur pays. Notre Nord fournit aux Canadiens une occasion d'établir une identité qui les distinguera de toutes les autres nations du monde.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à félici-